



**Sections Régionales
de la Coordination
des Fédérations
et Associations Culturelles
et de Communication
de la Région Ile de France**

*A Coeur Joie
Confédération Française des
Batteries-Fanfars
Confédération Française des
Maisons de Jeunes et de la
Culture
Confédération Musicale
de France
Conseil National
des Radios Associatives
Enfance et Musique
Fédération des Amis
du Théâtre Populaire
Fédération des Associations
de Musiques et Danses
Traditionnelles
Fédération des Écomusées
et des Musées de Société
Fédération Française
des Sociétés d'Amis de Musées
Fédération Nationale
des Associations
de sauvegarde des Sites
et Ensembles Monumentaux
Fédération Nationale
de Centres Musicaux Ruraux
Fédération Nationale
des Compagnies de Théâtre
et d'Animation
Fédération Sportive
et Culturelle de France
Ligue de l'Enseignement
Union des Fanfares de France
Territoires et Cinéma*

- COFACRIF -

*Projet Culture et Conseils de Quartier
Compte-rendu de la réunion du 15/04/10, à la MDA 01*

Etaient présents : Henri ADDA (Mairie du 1^{er} – coordinateur CQ), Monique AMUNDY (Association WICE), René BERTHOLUS (CQ Bel-Air Sud), Janine BERTRAND (Interfilms), Mireille BONNARDEL (CQ Pernety), Julie CARRE (Mairie du 11^e – coordinatrice CQ), Samira EL KILANI (Centre d'animation Les Halles-Le Marais), Martine FRANCO (CQ Montsouris-Dareau), Jacques GUENEE (COFACRIF), Catherine et Florian KIRCHNER (Association YEHKRI), Nicolas MANSIER (Pdt CQ Mouton-Duvernet), Julien MASFETY (Mairie du 3^e – coordinateur CQ), Elsa MOURAS (Ville de Paris – Mission démocratie locale), Julien NEIERTZ (Ville de Paris – Démocratie locale et vie associative), Sandrine PEREIRINHA (Ville de Paris – Mission démocratie locale), Sophie PRADINAS HOFFMAN (Mairie du 11^e - Conseillère arrondissement), Clément REBAUD (COFACRIF), Céline RECCHIA (Association Territoires et Cinéma), Marie-Sylvie RIVIERE (CQ Montorgueil-St-Denis / Asso. Toiles et Toiles), Emeline THIRIOT (Association Territoires et Cinéma), Francis TOURNOIS (Pdt CQ Didot-Portes de Vanves), Gwenaële VIAOUE (CQ Place des Fêtes / asso. Maison de la Place des Fêtes), et Monika de VIGNERAL (Association WICE).

J.G ouvre la réunion en énonçant 3 points dont il sera question lors de cette réunion : la possibilité de créer une structure informelle / un groupe de travail regroupant les personnes autour de cette table ; éclaircir la situation liée à l'absence de personnalité juridique des CQ ; l'organisation en octobre (Mois de la démocratie) d'une journée de travail consacrée aux actions culturelles des CQ.

Les problèmes rencontrés par les associations et par les CQ lors de l'organisation d'événements / d'actions culturelles :

Le problème de la **personnalité morale** avait déjà été évoqué lors de la précédente réunion, et c'est plus particulièrement la question de la responsabilité qui inquiète les conseillers de quartier.

Le fonctionnement est différent selon les Mairies, mais généralement la Mairie est responsable (cf. Loi Vaillant) dans le cadre d'activités organisées / co-organisées par la mairie, mais avec une implication directe de cette dernière (càd transport / montage assurés par les agents de la ville). Or, les CQ ne peuvent solliciter systématiquement les services de la Ville, le recours aux services de la Régie de quartier est onéreux... Il semble donc que nombres d'activités organisés par des conseillers de quartier, sans partenaires et sans mettre systématiquement la Mairie au courant, ne soient pas couverts par l'assurance de la Ville.

La solution la plus simple face à ce constat demeure le partenariat : CQ - Association / MDA / Centre d'animation. L'une des structures est organisatrice, elle engage sa responsabilité civile. La régie de quartier peut également être partenaire (ex. : repas de quartier dans le 3^e). Dans tous les cas, il est préférable de prévenir la Ville suffisamment en avance de l'organisation d'une manifestation.

Il conviendra tout de même d'éclaircir cette situation, et éventuellement rencontrer un assureur tel que la SMACL, car comme le rappelle J.G, la loi a prévu les CQ avec un certain nombre d'objectifs mais n'a pas défini les activités. Selon la Région par exemple, l'action culturelle ne fait pas partie des prérogatives des CQ.

C.O.F.A.C.R.I.F.
c/o INTERFILM
22 rue des Cordelières
75013 Paris
Tel : 01 43 20 52 47
cofacrif.asso@laposte.net

Le problème de la responsabilité, et du lien qu'elle implique entre les CQ et la Ville, questionne également **l'autonomie de certains CQ** en ce qui concerne par exemple la gestion logistique du matériel.

Dans le 12^e (CQ Bel Air Sud) : R.B évoque les problèmes liés à l'utilisation du matériel de projection : l'absence de local de stockage, les problèmes de surveillance, d'assurance... ainsi qu'une multitude d'utilisateurs, rendent de plus en plus difficile l'organisation des séances de cinéma. Aujourd'hui la Mairie souhaite que le ciné-quartier / cinéma Itinérant se constitue en Ciné-club : une manière de « s'en débarrasser », de « se décharger » ?

A l'inverse, le CQ Porte de Vanves fonctionne avec plus d'autonomie : le matériel a été acheté sur le budget investissement du CQ, il est géré par le CQ qui exige simplement que les associations utilisatrices aient bien un contrat d'assurance. Le matériel est stocké à la MDA.

Concernant **les budgets**, il semble que le cumul des budgets d'investissements soit actuellement très important. Au risque de les perdre, il faudrait les utiliser cette année. Evidemment, l'investissement dans du matériel (tentes, matériel de sonorisation, de projection) est possible. Mais d'autres pistes d'investissements pourraient être envisagées (...)

La fin de la réunion permet d'évoquer diverses propositions :

Des actions de plus grandes envergures, notamment des actions inter-quartiers sont envisagées (la Ville à un projet de ce type sur 3 arrondissements).

La COFACRIF peut faire le lien entre les CQ et les associations, afin de créer une nouvelle structure qui couvrirait les organisateurs d'activités au sein des CQ.

Les CQ peuvent être les initiateurs de projets, et devraient pouvoir transférer l'activité créée vers une association, qui en assurerait la gestion et en assumerait la responsabilité.

Le mois de la démocratie serait une occasion d'organiser une journée plus spécifique de travail autour de ces thématiques d'organisation, de mutualisation, de responsabilité ... D'ici là, il faut continuer à développer la communication entre les CQ et entre les arrondissements.

Il faut que certains d'entre nous se rendent dans les CQ, fassent des propositions, lancent des initiatives.

Il faut solliciter les coordinateurs afin qu'ils facilitent la communication entre les CQ.

Expérimentation d'une plate-forme collaboratrice pilotée par trois arrondissements.

Prochaine réunion : Centre Animation Les Halles – Le Marais // Place Carré // 27 mai à 19h